

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Prix de vente des parcelles du lotissement de Planachat.

Séance du 28 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures, en raison du couvre-feu national, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du communale polyvalente d'Hostiaz de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-et-un octobre deux mille vingt.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVI, -, Jean-Michel CYVOCT, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER,

Membres absents excusés avec pouvoir : 6 Gérard CHAPUIS (pouvoir à Mme Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à M. Joël BORGEOU), Jacques DRHOUI (pouvoir à Mme Karine LIEVIN), Maria GUILLERMET (pouvoir à M. Philippe EMIN), Stéphane LYAUDET (pouvoir à m. Patrick GENOD), Karine VANDERME (pouvoir à M. Alexandre LALLEMENT)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 Sonia ZANI

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

22 présents, 6 pouvoirs, soit 28 votants.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24 juin 2020 qui modifiait le prix de vente des lots restant à vendre sur les lotissements « Planachat 1 » et « Planachat 2 », à CORMARANCHE en BUGEY à savoir :

- ↳ Lots 1 et 2 du lotissement « Le Planachat 1 » et lots 4, 6, 7, 8 et 9 du lotissement « Le Planachat 2 » (terrains dans la roche entraînant une mise en œuvre difficile) : 30 € le m².
- ↳ Lots 1 et 2 du lotissement « Le Planachat 2 » (terrains de mise en œuvre assez facile et sans vis-à-vis) : 35 € le m².

Il s'avère nécessaire de préciser si ces prix s'entendent frais d'agence inclus ou non, à savoir des frais de 5 000 €.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 19 octobre 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de préciser que les prix de vente révisés par délibération du 24 juin 2020 s'entendent frais d'agence inclus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mars 2008 établissant le prix de vente des terrains des lotissements Planachat 1 et 2 à 46 € le m²,

Vu la délibération du 6 juin 2017 révisant le prix de vente des lots restant à vendre des lotissements Planachat 1 et 2,

Vu la délibération n°2020- 51 en date du 24 juin 2020,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PRECISE** que les prix de vente révisés par délibération du 24 juin 2020 s'entendent frais d'agence inclus, à savoir 5000.00 €.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN